



Avis sur le rapport 3-3 de l'Exécutif régional
Nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Bourgogne -Franche-Comté (SRESRI BFC) 2025-2030

Rapporteurs : Julien Bernard et Louis Bichebois-Delhief

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit que les Régions, en leur qualité de chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, élaborent un SRESRI en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire.

Le présent schéma, soumis à l'avis du CESER, a pour principal objectif d'améliorer la formation et le quotidien des étudiants, ainsi que le travail des chercheurs dans les laboratoires et l'impact de leurs travaux sur la Bourgogne-Franche-Comté. Il incarne également la volonté de la Région d'agir collectivement avec les forces de l'ESRI régionales présentes sur le terrain, les établissements, le CROUS, les organismes et les collectivités concernées par un ou plusieurs campus.

Une large consultation des partenaires régionaux, des étudiants, des chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que des membres du CESER, a permis de définir quatre ambitions stratégiques :

- Un écosystème ESRI attractif, pour inciter les jeunes et les chercheurs de Bourgogne-Franche-Comté à rester ou revenir sur le territoire et les étudiants, doctorants et chercheurs d'autres régions à s'y installer.
- La nécessité du collectif, pour capitaliser sur les capacités et réussites collaboratives régionales et trouver collectivement des réponses aux grands défis sociétaux.
- Une intervention au plus près des territoires, pour intégrer les besoins, initiatives et spécificités locales, dans le respect des compétences et des stratégies respectives.
- Face aux grandes transitions, une contribution à une société plus juste, pour encourager un investissement plus inclusif et une plus grande participation des forces de l'ESRI face aux transformations de la société.

Le nouveau schéma s'adresse directement aux usagers (étudiants, chercheurs et citoyens). Il est décliné en 29 mesures opérationnelles qui sont toutes reliées à une ou plusieurs des quatre ambitions transversales et dont la mise en œuvre se réalisera sur la base de règlements d'intervention dédiés votés par les élus régionaux.

Le pilotage du SRESRI et sa déclinaison opérationnelle se réaliseront au travers d'instances internes et externes conduites par la Région, par ailleurs chef de file vis-à-vis des collectivités concernées par un campus. La Région souhaite faire de ce schéma un document évolutif, qui continuera d'être nourri et adapté tout au long de son déploiement et un support pour valoriser les nombreux atouts de la BFC en termes d'enseignement supérieur, recherche et innovation.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER tient à souligner la réponse favorable à sa demande de suivre et participer, aux côtés de la Région et ses partenaires, aux temps forts de l'élaboration de ce schéma : présence au COPIL, participation aux ateliers de concertation, échanges avec la VP et les services de la Région. Cette association a facilité la prise en compte de nombreuses remarques et préconisations du CESER, notamment exprimées dans la contribution adoptée le 15 octobre 2024.

Ainsi, à la lecture de la version finale du schéma, les membres du CESER estiment qu'il s'agit d'un document qui prend véritablement en compte les réalités du territoire et qui cherche à répondre aux besoins des différents acteurs, en proposant un cadre de dialogue rénové et réaffirmé. Il s'agit d'une avancée notable par rapport au schéma précédent.

Le CESER aurait voulu voir figurer certains points mis en avant dans sa contribution, et qu'il estime important de rappeler ici.

Ce schéma est destiné à encadrer l'action régionale en faveur de tous les étudiants, qu'ils soient ou non rattachés à un site universitaire. Bien que les BTS et CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) soient parfois mentionnés, le prisme universitaire reste prégnant. Par exemple, la carte présentant le paysage de l'ESRI en région inclut seulement les villes dotées de campus universitaires. Le CESER le regrette, d'autant que nombre de mesures proposées en faveur des étudiants prennent justement en compte ceux qui sont éloignés des principaux pôles universitaires.

Le CESER aurait souhaité que les éléments de bilan pointent de façon plus réaliste les causes de certaines difficultés rencontrées ces dernières années (perte du label I-Site, lutte contre la précarité étudiante pendant la crise sanitaire). Certaines préconisations du CESER ont été intégrées de façon très succincte dans la présentation de l'ESRI régional. Ce sont essentiellement les actions portées par la Région qui sont mises en avant, de façon très positive.

Dans sa contribution, le CESER avait largement insisté sur la nécessité d'articuler le SRESRI avec les autres schémas régionaux, précisant de nombreux exemples illustrant la manière dont les différents schémas et mesures pouvaient se compléter, et ainsi améliorer l'impact des actions envisagées. Ce besoin de cohérence est évoqué, mais il s'agit d'une annexe, et l'accent ne paraît pas suffisamment mis sur l'articulation des actions. La contribution du CESER était beaucoup plus précise et concrète, et il conviendra que ces complémentarités soient rappelées quand les grands schémas régionaux seront revus.

La Région a clairement annoncé que le financement et la mise en œuvre concrète des mesures n'avaient pas leur place dans le schéma, puisque ce serait l'objet des règlements d'intervention régionaux, révisés en 2025. Le CESER restera vigilant sur les modalités à venir, en particulier sur le recours à d'autres dispositifs que les appels à projets qui permettront de développer des systèmes de financement plus pérennes et plus souples, et leur impact sur l'attractivité de la région.

Le CESER estime que la Région a toute sa place en tant que chef de file de l'ESRI régional, et la manière dont le schéma a été élaboré l'illustre bien. Une avancée notable est la décision d'instaurer un Comité des étudiants, bien qu'il reste consultatif à ce stade. Le CESER avait également souhaité un engagement plus marqué de la Région en faveur de l'ESR public et une volonté de peser dans les choix politiques locaux en faveur de l'implantation des formations supérieures. La Région reste prudente sur ces questions, que le CESER continuera à suivre.

Sans aller dans le détail de chacune des mesures proposées, le CESER y retrouve de nombreux éléments qu'il avait préconisés. Le CESER souhaite toutefois en rappeler quelques-uns :

- Pour plus d'efficacité, il sera nécessaire d'intégrer des mesures de lutte contre la précarité étudiante dans tous les dispositifs régionaux concernés (transports, culture, santé...).
- Le CESER, bénéficiant d'une vision transversale des politiques régionales, suivra plus particulièrement cette question.
- Le CESER préconise que la Région identifie clairement des domaines de recherche à soutenir en priorité. Le schéma privilégie une structuration basée sur les Graduate Schools, alors que la pérennité de celles-ci n'est pas garantie. En effet, la réorganisation à venir autour des deux nouveaux Établissements Publics d'Enseignement, formalisée dans la future convention de coopération et la place que pourra occuper la Région reste inconnue à ce jour.
- Enfin, le volet concernant l'orientation et l'information sur les formations reste peu développé. Le CESER, dans la suite de son rapport sur "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations", y portera une attention particulière.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration

Dominique Gallet, au nom de la CGT

Après avoir été retardé suite à la bérézina de l'I-SITE et à l'explosion de l'UBFC, le présent Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) a été élaboré en concertation avec le CESER qui avait rendu une contribution ambitieuse à l'automne dernier. Comme noté dans l'avis, cela a permis que de nombreuses préconisations du CESER soient reprises dans le SRESRI, en particulier dans la prise en compte de certaines spécificités régionales, mais pas toutes loin de là.

À l'heure du désengagement massif de l'État sur le sujet (plus d'un milliard de coupe budgétaire en 2025), la Région se contente de suivisme et accompagne la lente érosion du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) en se substituant petit à petit, notamment en termes de financement, à l'État, mais sans avoir de vision politique et de stratégie sur le sujet malheureusement. Le résultat revient souvent à financer des domaines spécialisés déjà bien en vue et donc financés au niveau national sans prendre en compte la nécessaire diversité des disciplines qui fait la richesse d'un ESR vivant et moteur. Cela a aussi pour conséquence de laisser les présidences des deux grandes universités se livrer une guéguerre puérile et improductive qui donne une piètre image de nos établissements d'ESR.

La CGT regrette également que priorité ne soit pas donnée plus clairement au secteur public de l'ESR. La Région devrait arrêter de financer des écoles privées qui viennent souvent en concurrence directe avec des formations présentes dans nos établissements publics ou qui s'installent dans des secteurs où absolument rien n'est prévu pour la vie étudiante, uniquement attirées par des subventions des collectivités locales qui veulent avoir un bout d'ESR sur leur territoire à tout prix. Et le prix est élevé pour les étudiants de ces écoles, parfois sans garantie de diplôme reconnu à la fin. Contrairement aux lycées, la région n'a ici aucune obligation légale.

Avec ces quelques réserves, la CGT votera l'avis sur le SRESRI.